



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

26-09-2014-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2014

Le vingt-six septembre deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Absents excusés : Mmes BAZIARD et BERT ainsi que M. MARGNAC.

Pouvoirs : Mme BAZIARD a donné pouvoir à M. CAMDESSUS.
Mme BERT a donné pouvoir à M. LETARGUA
M. MARGNAC a donné pouvoir à M. CLAVÉ

Secrétaire de séance élu : Mme HILLOOU.

OBJET : DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.) DE LA COMMUNE DE MONT.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, par délibération en date du 27 juin 2012, il a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la commune. Ce document devenait possible compte tenu de l'avancement de l'étude du plan de prévention des risques technologiques qui bloquait jusqu'ici la commune dans son développement.

Monsieur le Maire précise qu'à cette fin, la Communauté de communes a été saisie au titre de sa compétence « assistance technique et financière à la réalisation des documents de planification » et, dans le cadre d'un appel d'offres intercommunal, le bureau d'études « Parcourir les territoires », basé à Toulouse, a été retenu. L'étude a débuté en juillet 2013.

A ce jour, le diagnostic du territoire a été achevé et la commune a pu élaborer le document appelé « Projet d'Aménagement et de Développement Durable », constitutif du projet communal et première étape importante de l'élaboration du P.L.U.

Monsieur le Maire procède à la présentation détaillée de ce projet à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire, ainsi que les débats et questions soulevés par ses membres, de même que les réponses apportées par monsieur le Maire et ses adjoints,

PREND ACTE DU DEBAT sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) de la commune de Mont,

PRECISE qu'une réunion publique aura lieu le 30 septembre 2014 à 18 heures à la salle des fêtes de Lendresse afin de présenter ledit P.A.D.D. à la population,

INVITE Monsieur le Maire à poursuivre la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

PRECISE que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, conformément à l'article L 2131-1 Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

